

ANNEXE B - AVENANT #1

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PASSATION ET LA GESTION DES CONTRATS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE ET DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA VILLE DE CARIGNAN

ENTRE : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES, personne morale de droit public constituée par la Loi sur l'instruction publique, (RLRQ, chapitre I-13.3), ayant son siège au 1216, rue Lionel-H. Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 4W4, ici représenté par monsieur Luc Lapointe, directeur général et monsieur Dominic Arpin, directeur du service des ressources matérielles, dûment autorisés aux termes de la résolution numéro DG-008-03-20 adoptée à une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes en date du 9 mars 2020, dont copie certifiée conforme est annexée aux présentes comme annexe « A » pour en faire partie intégrante;

(« CSSP »)

ET : VILLE DE CARIGNAN, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège au 2555, chemin Bellevue, à Carignan, Québec, J3L 6G8, représentée par monsieur Patrick Marquès, maire, et Me Ève Poulin, greffière, tous deux dûment autorisés à signer la présente entente aux termes de la résolution numéro _____, adoptée à une séance du conseil municipal en date du 5 mai 2021, dont copie certifiée conforme est annexée aux présentes comme annexe « B » pour en faire partie intégrante;

(« Ville »)

ATTENDU QU'en date du 10 juin 2020, la Commission scolaire des Patriotes et la Ville ont signé un Protocole d'entente relatif à la passation et la gestion des contrats pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école et des infrastructures municipales dans la Ville de Carignan (« Protocole »);

ATTENDU QU'en date du 15 juin 2020, le CSSP est devenu aux droits de la Commission scolaire des Patriotes à la suite de la création de l'article 312 de la *Loi modifiant*

principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (LQ 2020, c 1) ;

ATTENDU QUE le Protocole prévoit à son article 4.1.10 que les Parties se réservent la possibilité de compléter de concert la liste des travaux de la Ville afin d'y ajouter par annexe ou par addenda tous autres travaux pouvant être requis par la VILLE ainsi que d'y effectuer toute modification, augmentation, diminution ou autre changement relativement aux travaux déjà mentionnés.

ATTENDU QUE le Protocole prévoit également à son article 5.1.4 que les Parties se réservent la possibilité de compléter la liste des travaux du CSSP afin d'y ajouter par annexe ou par addenda tous autres travaux pouvant être requis par le CSSP ainsi que d'y effectuer toute modification, augmentation, diminution ou autre changement relativement aux travaux du CSSP.

ATTENDU QUE le Protocole prévoit enfin à son article 8.1 que les Parties se réservent la possibilité de compléter cette entente afin d'y ajouter par annexe ou par addenda tous autres travaux pouvant être requis par la Ville ou par le CSSP et afin de régir les modalités d'exécution et de paiement de ces travaux.

ATTENDU QUE les Parties souhaitent, par les présentes, apporter certaines modifications au Protocole.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie des présentes.

1. Le paragraphe 4.1 du Protocole est remplacé par :

4.1 Par les présentes, la VILLE s'engage à exécuter ou à faire exécuter, à ses frais, les constructions, ouvrages, aménagements donnant accès à la nouvelle école primaire et lui permettant d'être adéquatement desservie, (ci-après « les travaux de la VILLE »), le tout tel qu'il est détaillé ci-après, notamment :

- 4.1.1 La préparation de l'accès aux nouvelles rues;
- 4.1.2 La construction de nouvelles rues carrossables, dont le prolongement de la rue Marie-Anne et l'aménagement d'un accès par la rue Gertrude pour la construction de la nouvelle rue Léonard-Tresny, incluant un cercle de virage ou autre ouvrage similaire conformément au règlement d'urbanisme de la Ville pour les véhicules d'urgence;
- 4.1.3 La gestion des eaux pluviales (réseau d'égout pluvial et poste de pompage);
- 4.1.4 Le prolongement de l'égout sanitaire;
- 4.1.5 Le prolongement du réseau de distribution d'eau potable;
- 4.1.6 La mise en forme de la structure de chaussée et des ouvrages de béton comprenant le prolongement de la rue Léonard-Tresny, l'urbanisation et le prolongement de la rue Marie-Anne et l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables permanentes;

- 4.1.7 La mise en forme des fossés;
- 4.1.8 L'aménagement paysager de l'emprise de rue;
- 4.1.9 L'éclairage des nouvelles rues;
- 4.1.10 Le prolongement de l'alimentation électrique 600V sur la rue Gertrude, entre la rue Albani et la nouvelle rue Léonard-Tresny ;
- 4.1.11 La mise en forme d'un chemin temporaire d'accès aux chantiers via la piste cyclable existante entre la rue Marie-Anne Ouest et la rue Marie-Anne Est ;
- 4.1.12 Les parties se réservent la possibilité de compléter de concert la liste des travaux de la Ville afin d'y ajouter par annexe ou par addenda tous autres travaux pouvant être requis par la VILLE ainsi que d'y effectuer toute modification, augmentation, diminution ou autre changement relativement aux travaux déjà mentionnés.

2. Le paragraphe 4.5 du Protocole est remplacé par :

4.5 La VILLE s'engage à payer tous les frais reliés aux travaux de la VILLE et à les faire exécuter par le CSSP, selon les modalités prévues aux présentes. La description des travaux ainsi que l'estimation du coût de ceux-ci à 95% d'avancement du projet sont prévues à l'annexe « C », laquelle fait partie intégrante du présent Avenant #1.

3. Les paragraphes 4.8, 4.9, 4.10 et 4.11 du Protocole en sont retirées.

4. Le paragraphe 5.3 du Protocole est remplacé par :

5.3 Le CSSP s'engage à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction de la nouvelle école et à y inclure les travaux de la VILLE tel que détaillés au paragraphe 4.1 des présentes.

Le CSSP s'engage à prendre les moyens à sa disposition et à agir avec toute la prudence et la diligence possibles afin de permettre que les travaux de la VILLE détaillés au paragraphe 4.1.2 soient terminés au plus tard, au printemps 2023.

Le CSSP s'engage également à prendre les moyens à sa disposition et à agir avec toute la prudence et la diligence possibles afin de permettre que les travaux de la VILLE détaillés au paragraphe 4.1.3 permettent la mise en service du branchement de pluvial de la MDA (maison des aînées) au plus tard, le 1^{er} novembre 2021.

Le CSSP s'engage enfin à prendre les moyens à sa disposition et à agir avec toute la prudence et la diligence possibles afin de permettre que les travaux de la VILLE détaillés aux paragraphes 4.1.4 et 4.1.5 permettent la mise en service du branchement sanitaire et d'aqueduc de la MDA (maison des aînées) au plus tard le 31 août 2022.

Cependant, la VILLE reconnaît que le CSSP ne peut fournir aucune garantie quant à la date précise de réalisation intégrale de ces travaux puisque plusieurs aléas sont susceptibles de survenir en cours de réalisation du projet. En conséquence, si le CSSP était incapable de respecter les échéances convenues aux présentes ou à des avenants ultérieurs, les Parties conviennent de collaborer et de convenir de prolonger

ces échéances, selon un calendrier qui sera réaliste et à la satisfaction des deux Parties.

5. Les Parties conviennent d'ajouter au Protocole le paragraphe 7.2.10 qui se libelle comme suit :

La Ville s'engage à rembourser au CSSP la somme de 22 701,92\$, laquelle doit être payée en application de l'Avis de contribution financière à titre de compensation émanant du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), lequel est joint en annexe « D » pour faire partie intégrante des présentes.

Cette somme représente le montant de la compensation financière exigée par le MELCC en vertu de l'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, puisque les travaux envisagés par le CSSP et la Ville aux termes des présentes et du Protocole portent atteinte à un milieu humide ou hydrique.

Le montant de la compensation financière pour la perte du milieu humide a été établi par le MELCC à 31,84\$/m². Une superficie 713m² se retrouve sur le terrain de la Ville alors qu'une superficie de 4 323m² se retrouve sur le terrain à être cédé au CSSP par la Ville.

Le CSSP procédera au paiement total de la compensation financière représentant 160 346,24 \$ et la somme de 22 701,92\$ sera réclamée et devra être remboursée au CSSP par la Ville à la suite de la réalisation des travaux de construction.

Toutes les autres modalités et conditions du Protocole qui ne sont pas modifiées par l'Avenant # 1 demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

À Saint-Bruno-de-Montarville, le _____ e jour de _____ 2021

Luc Lapointe

Directeur général

Dominic Arpin

Directeur du service des ressources matérielles

À Carignan, le _____ e jour de _____ 2021

Patrick Marquès

Maire

Ève Poulin

Greffière

ANNEXE « A »



Commission scolaire
des Patriotes

Service du secrétariat général
et des communications

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi 9 mars 2020 au 1740 rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA CESSION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DANS LA VILLE DE CARIGNAN

RÉSOLUTION N° DG-008-03-20

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après MEES) a autorisé la Commission scolaire des Patriotes à construire une nouvelle école dans la Ville de Carignan comprenant 6 locaux pour des classes de niveau préscolaire, 18 locaux pour des classes de niveau primaire, 3 locaux pour le service de garde et tous les autres locaux de services requis.

Les règles budgétaires du MEES requièrent, lors de la construction d'une nouvelle école, que la ville ou municipalité où doit être construite cette école cède gracieusement le terrain nécessaire à cette construction.

Des négociations ont été amorcées avec la Ville de Carignan afin de convenir des termes d'un protocole d'entente relatif à la cession du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle école.

Or, bien que certains éléments, tels que la portée des travaux à être exécutés par la Commission scolaire pour la ville de Carignan, demeurent à être négociés, les parties s'entendent sur la majorité des modalités du protocole d'entente à intervenir.

La Société québécoise des infrastructures accompagne la Commission scolaire des Patriotes dans ce processus de négociation et le protocole d'entente sera rédigé en fonction des recommandations formulées par celle-ci.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1), a été adoptée le 8 février et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

www.csp.ca

Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il poursuive les négociations avec la Ville de Carignan afin d'en venir à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes en vue de la cession du terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan;

De signer conjointement avec le directeur du Service des ressources matérielles le protocole d'entente à intervenir relativement à la cession de terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan, ainsi que l'acte de cession notarié et tout autre document requis en vue de donner effet à ce protocole d'entente.

Copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal qui sera adopté le 23 mars 2020.

Donnée à Saint-Bruno-de-Montarville,

Ce 13 mars 2020



Catherine Houpert,
secrétaire générale

ANNEXE « B »

ANNEXE « C »



CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	<i>Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)</i>

<u>RÉSUMÉ:</u>	Montant
1) FRAIS GÉNÉRAUX, DÉMOLITION ET PRÉPARATION DE SITE	944 071,00 \$
2) GESTION DES EAUX PLUVIALES	1 947 474,00 \$
3) ÉGOUT SANITAIRE	200 449,00 \$
4) DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	415 784,00 \$
5) STRUCTURE DE CHAUSSÉE ET OUVRAGES DE BÉTON	1 759 939,00 \$
6) TRAVAUX DIVERS	160 685,00 \$
7) AMÉNAGEMENT PAYSAGER	245 422,00 \$
8) TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	342 775,00 \$
9) CONTINGENCES DE CONCEPTION (± 5%)	300 829,95 \$
SOUS-TOTAL:	6 317 428,95 \$
TPS (5%)	315 871,45 \$
TVQ (9.975%)	630 163,54 \$
10) COMPENSATION MONÉTAIRE POUR DÉMOLITION DE MILIEUX HUMIDES : 713m ² x 44,64\$/m ² (item exempt de taxes)	31 828,32 \$
TOTAL:	7 295 292,26 \$

NON CONSIDÉRÉ (VILLE):

- Coût des permis
- Signalisation de rue
- Calcul des sols contaminés >B

HYPOTHÈSE (VILLE):

- Structures de chaussée provenant du rapport géotechnique CSSP
- Aménagement paysager selon demandes Carignan
- 10 nouveaux branchements de service résidentiel (ASP)
- Aucune mise au norme protection incendie
- Avancement conception +/- 90%

Préparé par: _____
Olivier Cerallo, ing.

Vérfié par: _____



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIM+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	<i>Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)</i>

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
------	--------------------	----------------	-------	---------------	---------------

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
1	FRAIS GÉNÉRAUX, DÉMOLITION ET PRÉPARATION DE SITE (Incluant chargement, transport et disposition dans un site autorisé par le MELCC)				
1,01	Frais généraux - clôture, signalisation de chantier et maintien de la circulation, gestion de l'eau temporaire	1	forfaitaire	711 000,00 \$	711 000,00 \$
1,02	Gazon et terre végétale à enlever (incluant défrichage du site)	9977	m ²	7,10 \$	70 837,00 \$
1,03	Fossé à remblayer (profondeur ≤ 700mm)	1560	m ²	24,00 \$	37 440,00 \$
1,04	Fossé à rebayer (profondeur ≥ 700mm)	610	m ²	53,00 \$	32 330,00 \$
1,05	Asphalte chaussée à démolir	2511	m ²	14,20 \$	35 657,00 \$
1,06	Asphalte piste cyclable à démolir	1623	m ²	11,90 \$	19 314,00 \$
1,07	Conduite pluviale à enlever, 300mm	94	m.lin	30,00 \$	2 820,00 \$
1,08	Conduite pluviale à enlever, 450mm	279	m.lin	36,00 \$	10 044,00 \$
1,09	Conduite pluviale à enlever, 600mm	14	m.lin	47,00 \$	658,00 \$
1,10	Conduite aqueduc à enlever, 200mm en fonte	248	m.lin	71,00 \$	17 608,00 \$
1,10	Clôture et barrière à démolir	10	m.lin.	24,00 \$	240,00 \$
1,11	Pont en bois à enlever	4	unités	590,00 \$	2 360,00 \$
1,12	Entrée charretière de résidents à démolir (17 résidences)	265	m ²	14,20 \$	3 763,00 \$
Sous-total des travaux de démolition et préparation de site					944 071,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
2 GESTION DES EAUX PLUVIALES					
2,01	Conduite d'égout:				
	- 200 mm Φ, en PVC DR-35 (rue Leonard Tresny)	8	m.lin.	200,00 \$	1 600,00 \$
	- 375 mm Φ en TBA (rue Léonard Tresny)	114	m.lin.	360,00 \$	41 040,00 \$
	- 450 mm Φ en TBA (rue Marie-Anne)	247	m.lin.	410,00 \$	101 270,00 \$
	- 525 mm Φ en TBA (rue Marie-Anne)	37	m.lin.	470,00 \$	17 390,00 \$
	- 600 mm Φ en TBA (rue Marie-Anne)	204	m.lin.	710,00 \$	144 840,00 \$
	- 750 mm Φ en TBA (rue Marie-Anne)	404	m.lin.	950,00 \$	383 800,00 \$
	- Ponceau 900 mm Φ en TBA (rue Marie-Anne)	10	m.lin.	890,00 \$	8 900,00 \$
2,02	Regard d'égout:				
	- type M-1200 (rue Léonard Tresny)	4	unités	6 600,00 \$	26 400,00 \$
	- type M-1200 (rue Marie-Anne)	9	unités	6 600,00 \$	59 400,00 \$
	- type MR 900 (1350 x 1150)	2	unités	7 700,00 \$	15 400,00 \$
	- type MR 750 (1150 x 950)	1	unité	5 600,00 \$	5 600,00 \$
	- type M-1600	3	unités	14 000,00 \$	42 000,00 \$
2,03	Puisard de rue:				
	- type P-4 (rue Marie-Anne)	22	unités	4 100,00 \$	90 200,00 \$
	- type P-4 (rond point Marie-Anne)	5	unités	4 100,00 \$	20 500,00 \$
	- type P-4 (rue Léonard Tresny)	4	unités	4 100,00 \$	16 400,00 \$
2,04	Branchement pluvial privé				
	- 150 mm Φ	29	unités	5 900,00 \$	171 100,00 \$
2,05	Isolant thermique:				
	- type "HI-60", 50 mm d'épaisseur	75	m ²	41,00 \$	3 075,00 \$
2,06	Poste de pompage				
	- Fourniture du regard de pompage pluvial préfabriquée (3.425m x 5.516m), mécanique et télémétrie	1	forfaitaire	693 000,00 \$	693 000,00 \$
	- Excavation et soutènement temporaire	1	forfaitaire	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	- Installation du regard	1	forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	- Remblai	1	forfaitaire	26 000,00 \$	26 000,00 \$
	- Isolation thermique type "HI-60" 50mm d'épaisseur	36	m ²	41,00 \$	1 476,00 \$
2,07	Conduite de refoulement pompage 750 mm Φ en TBA	25	m.lin.	650,00 \$	16 250,00 \$
2,07	Inspection télévisée et vérification de la déformation des conduites d'égouts pluviales	1014	m.lin.	16,60 \$	16 833,00 \$
Sous-total des travaux de gestion des eaux pluviales					1 947 474,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
3 ÉGOUT SANITAIRE					
3,01	Conduite d'égout: - 150 mm Ø, en PVC DR-35 (rue Léonard Tresny) - 250 mm Ø, en PVC DR-35 (rue Léonard Tresny) - 250 mm Ø, en PVC DR-35 (rue Marie-Anne)	10 118 87	m.lin. m.lin. m.lin.	270,00 \$ 330,00 \$ 330,00 \$	2 700,00 \$ 38 940,00 \$ 28 710,00 \$
3,02	Regard d'égout: - type M-1200 (rue Léonard Tresny) - type M-1200 (rue Marie-Anne)	2 1	unités unité	6 600,00 \$ 6 600,00 \$	13 200,00 \$ 6 600,00 \$
3,03	Raccordement d'une nouvelle conduite d'égout à une conduite d'égout existante	2	unités	2 400,00 \$	4 800,00 \$
0,01	Branchement sanitaire privé - 125 mm Ø	19	unités	5 300,00 \$	100 700,00 \$
3,04	Nivellement de regard	3	unités	410,00 \$	1 230,00 \$
3,05	Essais d'étanchéité, inspection télévisé et vérification de déformation des conduites du réseau d'égout sanitaire	215	m.lin	16,60 \$	3 569,00 \$
Sous-total des travaux d'égout sanitaire					200 449,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
4 DISTRIBUTION D'EAU POTABLE					
4,01	Conduite d'eau potable:				
	- 200 mm Ø, en PVC DR-18 (rue Marie-Anne)	470	m.lin.	360,00 \$	169 200,00 \$
	- 200 mm Ø, en PVC DR-18 (rue Léonard Tresny)	134	m.lin.	360,00 \$	48 240,00 \$
4,02	Raccordement d'une nouvelle conduite à une conduite existante	2	unités	3 200,00 \$	6 400,00 \$
4,03	Vanne				
	- 200 mm Ø	8	unités	4 100,00 \$	32 800,00 \$
4,04	Branchement d'aqueduc privé				
	- 20 mm Ø	24	unités	3 200,00 \$	76 800,00 \$
	- 25 mm Ø	1	unité	3 300,00 \$	3 300,00 \$
	- 38 mm Ø	1	unité	3 400,00 \$	3 400,00 \$
	- 50 mm Ø	1	unité	3 400,00 \$	3 400,00 \$
4,05	Poteau d'incendie	5	unités	10 100,00 \$	50 500,00 \$
4,06	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable	604	m.lin.	36,00 \$	21 744,00 \$
Sous-total des travaux de distribution d'eau potable					415 784,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	<i>Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)</i>

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
------	--------------------	----------------	-------	---------------	---------------

5 STRUCTURE DE CHAUSSÉE ET OUVRAGES DE BÉTON

Structure de chaussée légère (piste cyclable rue Léonard Tresny)

5,01	Préparation de l'infrastructure (incluant sol A-B)	380	m ²	30,00 \$	11 400,00 \$
5,02	Excavation de sols instables sous la ligne d'infrastructure	19	m ³	36,00 \$	684,00 \$
5,03	Géotextile	380	m ²	4,70 \$	1 786,00 \$
5,04	Fondation granulaire en pierre concassée MG-20, 400mm d'épaisseur	365	t.m.	40,00 \$	14 600,00 \$
5,05	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche unique, EB-10S, PG 58S-28, 60mm d'épaisseur	57	t.m.	180,00 \$	10 260,00 \$

Structure de chaussée lourde (rue Léonard Tresny)

5,06	Préparation de l'infrastructure (incluant sol A-B)	1580	m ²	41,00 \$	64 780,00 \$
5,07	Excavation de sols instables sous la ligne d'infrastructure	79	m ³	36,00 \$	2 844,00 \$
5,08	Géotextile	1738	m ²	4,70 \$	8 169,00 \$
5,09	Sous-fondation granulaire en matériau MG-112, 400mm d'épaisseur	1745	t.m.	36,00 \$	62 820,00 \$
5,10	Fondation granulaire en pierre concassée MG-20, 300mm d'épaisseur	1195	t.m.	40,00 \$	47 800,00 \$
5,11	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche de base, ESG-14, PG 58S-28, 80mm d'épaisseur	316	t.m.	180,00 \$	56 880,00 \$
5,12	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche de surface, ESG-10, PG 64H-28, 40mm d'épaisseur	158	t.m.	190,00 \$	30 020,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
Structure de chaussée légère (piste cyclable rue Marie-Anne)					
5,13	Préparation de l'infrastructure (incluant sol A-B)	3262	m ²	36,00 \$	117 432,00 \$
5,14	Excavation de sols instables sous la ligne d'infrastructure	163	m ³	36,00 \$	5 872,00 \$
5,15	Géotextile	3262	m ²	4,70 \$	15 332,00 \$
5,16	Fondation granulaire en pierre concassée MG-20, 400mm d'épaisseur	3132	t.m.	40,00 \$	125 280,00 \$
5,17	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche unique, EB-10S, PG 58S-28, 60mm d'épaisseur	490	t.m.	180,00 \$	88 200,00 \$
Structure de chaussée lourde (rue Marie-Anne)					
5,18	Préparation de l'infrastructure (incluant sol A-B)	5765	m ²	36,00 \$	207 540,00 \$
5,19	Excavation de sols instables sous la ligne d'infrastructure	289	m ³	36,00 \$	10 404,00 \$
5,20	Géotextile	5765	m ²	4,70 \$	27 096,00 \$
5,21	Sous-fondation granulaire en matériau MG-112, 400mm d'épaisseur	6365	t.m.	36,00 \$	229 140,00 \$
5,22	Fondation granulaire en pierre concassée MG-20, 300mm d'épaisseur	4359	t.m.	40,00 \$	174 360,00 \$
5,23	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche de base, ESG-14, PG 58S-28, 80mm d'épaisseur	1153	t.m.	170,00 \$	196 010,00 \$
5,24	Revêtement de chaussée en enrobé bitumineux - couche de surface, ESG-10, PG 64H-28, 40mm d'épaisseur	577	t.m.	190,00 \$	109 630,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIMA+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	<i>Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)</i>

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
Ouvrages de béton					
5,25	Trottoirs de béton	50	m ²	240,00 \$	12 000,00 \$
5,26	Bordures de béton (rue Marie-Anne)	815	m.lin	120,00 \$	97 800,00 \$
5,27	Bordures de béton (rue Léonard Tresny)	265	m.lin	120,00 \$	31 800,00 \$
Sous-total des travaux de structure de chaussée et ouvrages de béton					1 759 939,00 \$
6 TRAVAUX DIVERS					
6,01	Excavation et mise en forme des fossés - Profondeur ± 0,3m à 1,0m	280	m.lin.	71,00 \$	19 880,00 \$
	- Couvert végétal de fossé par ensemencement hydraulique	560	m ²	30,00 \$	16 800,00 \$
6,02	Fossé à reprofiler - Couvert végétal de fossé par ensemencement hydraulique	315	m.lin	47,00 \$	14 805,00 \$
		2280	m ²	30,00 \$	68 400,00 \$
6,03	Réfection d'entrée charretière	17	unités	2 400,00 \$	40 800,00 \$
Sous-total des travaux divers					160 685,00 \$
7 AMÉNAGEMENT PAYSAGER					
7,01	Préparation de l'infrastructure (gazon)	3552	m ²	14,20 \$	50 439,00 \$
7,02	Terre végétale (travaux municipaux)	3552	m ²	16,60 \$	58 964,00 \$
7,03	Couvert végétal (travaux municipaux)	3552	m ²	14,20 \$	50 439,00 \$
7,03	Arbres proposés	127	unités	590,00 \$	74 930,00 \$
7,04	Enrochement de fossé 100-200mm	150	m ²	71,00 \$	10 650,00 \$
Sous-total des travaux d'aménagement paysager					245 422,00 \$



NO. DOSSIER CLIENT	CSSP et Ville de Carignan
NO. DOSSIER CIM+	M05696A
PROJET	Construction de rues Carignan
DATE	23 mars 2021
TITRE	Estimation du coût des travaux de génie civil - Travaux municipaux (classe A)

Item	Nature des travaux	Quantité Ville	Unité	Prix unitaire	Montant Ville
8 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ					
8,01	Distribution électrique (voir électrique)	1	forfaitaire	77 000,00 \$	77 000,00 \$
8,02	Éclairage extérieur (voir électrique)	1	forfaitaire	223 000,00 \$	223 000,00 \$
8,02	Excavation pour pose de conduits électriques	575	m.lin	59,00 \$	33 925,00 \$
8,03	Massifs électriques	15	m.lin	590,00 \$	8 850,00 \$
Sous-total des travaux d'électricité					342 775,00 \$

ANNEXE « D »

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Montérégie

Longueuil, le 16 avril 2021

Centre de services scolaire des Patriotes
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

N/Réf. : 7470-16-01-0357301
402015447

Objet : Avis de contribution financière à titre de compensation

Mesdames, Messieurs

À la suite de l'analyse de votre demande d'autorisation du 2 octobre 2020 et reçue le 9 octobre 2020, pour votre projet de Intervention en milieux humides pour la construction d'une nouvelle école à Carignan, nous notons que les activités nécessaires à la réalisation du projet comportent des travaux de drainage et de canalisation, de remblai et de déblai ou d'aménagement du sol, qui affectent un milieu humide et hydrique sur une superficie de 5 036 m².

Ainsi, selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2 ci-après « la LQE»), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Par conséquent, vous devez payer une contribution financière calculée conformément à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH). L'avis de contribution financière à titre de compensation ci-joint fournit le détail du calcul du montant déterminé ainsi que les informations relatives à l'émission du chèque.

La contribution financière sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et servira à la mise en œuvre de programmes visant la restauration et la création des milieux humides et hydriques afin de favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de la Loi.

Le paiement de la contribution financière ne vous dispense cependant pas de l'obligation d'attendre la délivrance de l'autorisation avant d'amorcer la réalisation de votre projet. De plus, une fois la contribution financière payée, l'activité concernée dans un milieu humide et hydrique doit débuter dans les deux ans suivant la délivrance de l'autorisation, ou selon le délai qui y sera prévu. À défaut, l'autorisation est annulée de plein droit et la contribution financière versée est remboursée, sans intérêts.

...2

201, place Charles Le Moyne, 2e étage
Longueuil (QC) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca
Courriel : monteregie@environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Le défaut de verser la totalité du montant dû avant le 15 mai 2021, le Ministère pourrait refuser de délivrer l'autorisation demandée en vertu de l'article 46.0.6 de la LQE.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec Paul Benoît, à l'adresse courriel suivante isabelle.tittley@environnement.gouv.qc.ca.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

PB:it

Paul Benoît
Directeur régional

p. j. Avis de contribution financière à titre de compensation
Liste des paramètres utilisés pour le calcul de la contribution financière

AVIS DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION

Nom : Centre de services scolaire des Patriotes N/Réf. : 7470-16-01-0357301
Adresse : 1216, rue Lionel-H.-Grisé No. de facture : H1176
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V
4W4

L'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet d'exiger le paiement d'une contribution financière à tout demandeur dont le projet porte atteinte aux milieux humides et hydriques au sens de l'article 46.0.2 de la même loi. Celle-ci, de même que la documentation afférente, est présentée sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>).

La détermination du montant de la contribution financière n'est pas laissée à la discrétion du Ministère. Ce montant est fixé par le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) selon la méthode de calcul présentée à l'article 6 de celui-ci.

Selon les informations fournies dans votre demande, notamment en ce qui concerne le type de milieu, l'état initial et la superficie impactée par les travaux, le calcul effectué par le Ministère afin de déterminer le montant de contribution financière liée à votre projet est le suivant :

$$MC = (ct+vt) \times S$$

$$= 160\,346,24 \$$$

où MC = Montant de la contribution financière

ct = coût au m² de création ou de restauration d'un milieu hydrique ou humide déterminé selon l'article 6 du RCAMHH.

vt = valeur du terrain au m² selon la valeur moyenne des terrains vagues sur le territoire de la MRC ou de l'entité qui en tient lieu, tel que déterminé à l'annexe IV.

S = Superficie en m² de la portion du milieu humide et hydrique affectée par le projet.

Pour consulter le détail du calcul de la contribution financière associé à votre demande, veuillez consulter le document *Liste des paramètres utilisés pour le calcul de la contribution financière* ci-joint.



CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES PERTES DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Vous pouvez acquitter les frais par virement bancaire en utilisant le numéro de facture suivant associé à votre demande : H1176, ou en nous transmettant un paiement libellé à l'ordre du ministre des Finances;

Date : 16 avril 2021 Nom : Centre de services scolaire des Patriotes Code : 0784-411980-52950-1816529-18165029 N/Référence : 402015447 No. de facture : H1176 Montant : 160 346,24 \$	Direction régionale de la Montérégie Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5
---	---